

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 64623
44046 NANTES CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

! SA Conseil d'Administration
! AA BEAUJOIRE HOTEL
! RUE DES PAYS DE LA LOIRE
!
!
! 44300 NANTES

! Société
! AUDIT REVISION GESTION
! 21 RUE DU CHENE VERT
!
!
! 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU

Numéro RCS : NANTES B 334 356 938

<23009/86B00026>

! Pièces déposées le 28/09/1998

Numéro : 985503

! P.V. D'ASSEMBLEE du 24/04/1998
! - CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

! PV CONSEIL ADMINISTRATION du 24/04/1998
! - DEMISSION DIRECTEUR GENERAL

! P.V. D'ASSEMBLEE du 24/04/1998
! - NOMIN. PRESIDENT DIRECTEUR GAL

BORDEREAU DE FRAIS

! Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	39.00!
! Montant Tva.....	8.03	TOTAL T.T.C.....	85.03!

Le Greffier,

AA BEAUJOIRE HOTEL
S.A. au capital de 250 000 francs
Rue des Pays de la Loire - 44300 NANTES

RCS NANTES B 334 356 938

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIRE LE 24 AVRIL 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 24 avril à 10 heures les actionnaires de la société AA BEAUJOIRE HOTEL se sont réunis extraordinairement en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Michel GERARD préside la séance en tant qu'actionnaire possédant le plus grand nombre d'actions.

Madame Reine GERARD et Monsieur Jacques MERCERON, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Isabelle GERARD est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2500 actions sur les 2500 composant le capital, soit plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de ses membres :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocations remises en main propre,
- le texte des résolutions proposées.

Puis, Monsieur le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

M/G

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- révocation de Monsieur Stéphane GUEHENNEC de son mandat d'administrateur,
- nomination d'un nouvel administrateur,
- pouvoirs à donner,
- questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, suite aux explications données par les autres administrateurs, décide de révoquer dès ce jour Monsieur Stéphane GUEHENNEC de son mandat d'administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, suite à la révocation de Monsieur Stéphane GUEHENNEC de son mandat d'administrateur, décide de nommer :

- Monsieur Michel SIRET, actionnaire, demeurant à Carquefou (44470) 7 Chemin des Prés Noroux

en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Stéphane GUEHENNEC, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Monsieur Michel SIRET, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et affirme qu'il n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au président pour réaliser les formalités nécessitées par les résolutions précédentes.

MF

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Michel GERARD

La secrétaire
Isabelle GERARD

*Certifié conforme
le PDLT GERARD Michel*



Reine GERARD

Les scrutateurs

Jacques MERCERON

AA BEAUJOIRE HOTEL
S.A. au capital de 250 000 francs
Rue des Pays de la Loire - 44300 NANTES

RCS NANTES B 334 356 938

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 24 AVRIL 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 24 avril à 8 heures, le conseil d'administration s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

- Sont présents :

- . Monsieur Michel GERARD, Administrateur
- . Monsieur Stéphane GUEHENNEC, Administrateur
- . Monsieur Jacques MERCERON, Administrateur

La séance est présidée par Monsieur Michel GERARD, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- difficultés rencontrées avec Monsieur Stéphane GUEHENNEC
- révocation de son mandat de directeur général
- questions diverses

Le président fait part au conseil des difficultés de fonctionnement de la société depuis plusieurs mois, et fait état de certains reproches formulés à l'encontre de Monsieur Stéphane GUEHENNEC.

Le président propose la révocation de Monsieur Stéphane GUEHENNEC de son mandat de directeur général.

Puis, le président fait part au conseil du souhait de certains actionnaires de céder leurs actions. A cet effet, il déclare se porter cessionnaire et propose au conseil d'agréer un nouvel actionnaire, Monsieur Michel SIRET, né à Thouarsais Bouildroux (85410) le 15 février 1954 et demeurant à Carquefou (44470) 7 Chemin des Prés Noroux.

Après discussion sans débat, le président met aux voix les résolutions suivantes :

MS

REVOCATION DU DIRECTEUR GENERAL

Le conseil décide à la majorité de révoquer dès ce jour Monsieur Stéphane GUEHENNEC de son mandat de directeur général.

CESSION D'ACTIONS, AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

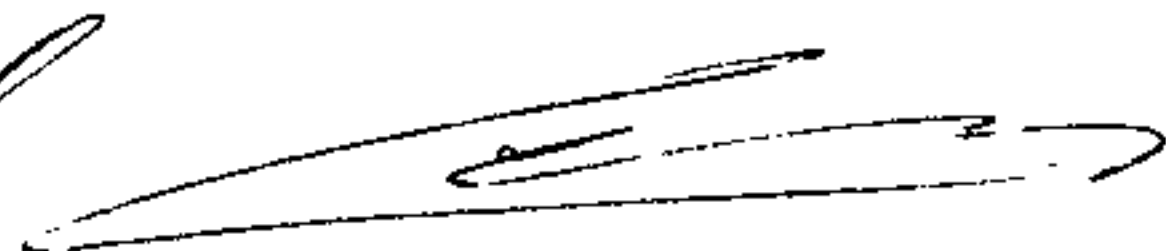
Le conseil prend acte des cessions d'actions entre actionnaires intervenues ce jour, ces cessions entre actionnaires étant libres.

Puis, le conseil, sur proposition du président, décide d'agréer comme nouvel actionnaire Monsieur Michel SIRET, né à Thouarsais Bouildroux (85410) le 15 février 1954 et demeurant à Carquefou (44470) 7 Chemin des Prés Noroux.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et un autre administrateur.

MLF certifier conforme le GDE
LÉRARD Michel 

AA BEAUJOIRE HOTEL
S.A. au capital de 250 000 francs
Rue des Pays de la Loire - 44300 NANTES

RCS NANTES B 334 356 938

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 24 AVRIL 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 24 avril à 11 heures 30, le conseil d'administration s'est réuni au siège social, suite à l'assemblée générale ordinaire de ce jour.

Sont présents :

- . Monsieur Michel GERARD, Administrateur
- . Monsieur Jacques MERCERON, Administrateur
- . Monsieur Michel SIRET, Administrateur

La séance est présidée par Monsieur Michel GERARD, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- Nomination du président du conseil d'administration.

Le président rappelle

- que Monsieur Stéphane GUEHENNEC a été révoqué ce jour 24 avril 1998 de son mandat de directeur général et d'administrateur,
- que l'assemblée générale vient de nommer un nouvel administrateur, Monsieur Michel SIRET,
- qu'il convient de nommer un nouveau président du conseil d'administration.

Après discussion sans débat, il est procédé à la nomination d'un nouveau président du conseil.

1/25

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Michel GERARD Président du Conseil d'Administration pour une durée qui prendra fin au terme de son mandat d'administrateur.

La rémunération du président est identique à celle qui était précédemment prévue.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il vient de lui témoigner, Monsieur Michel GERARD déclare expressément accepter le mandat.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et un autre administrateur.

MT GERARD Michel PDG
Certifié conforme 